

ANNEMASSE AGGLOMERATION



Schéma modes doux

Classeur technique

Mai 2014



UNION EUROPEENNE

Le projet "Etudes relatives au plan d'action Modes doux du Plan de Déplacement Urbain (PDU) d'Annemasse Agglo" est cofinancé par l'Union européenne



L'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le Fonds européen de développement régional

Rhône-Alpes Région

REDACTEURS



Cyrielle TOSI, Patrick SUCCHE

SOMMAIRE

- **NOTE INTRODUCTIVE 4**
- 1. **Les aménagements proposés6**
- 2. **L'estimation financière et la planification8**
 - 2.1.1 *Estimation financière8*
 - 2.1.2 *Planification9*
- **FICHES SEGMENT 11**

NOTE INTRODUCTIVE

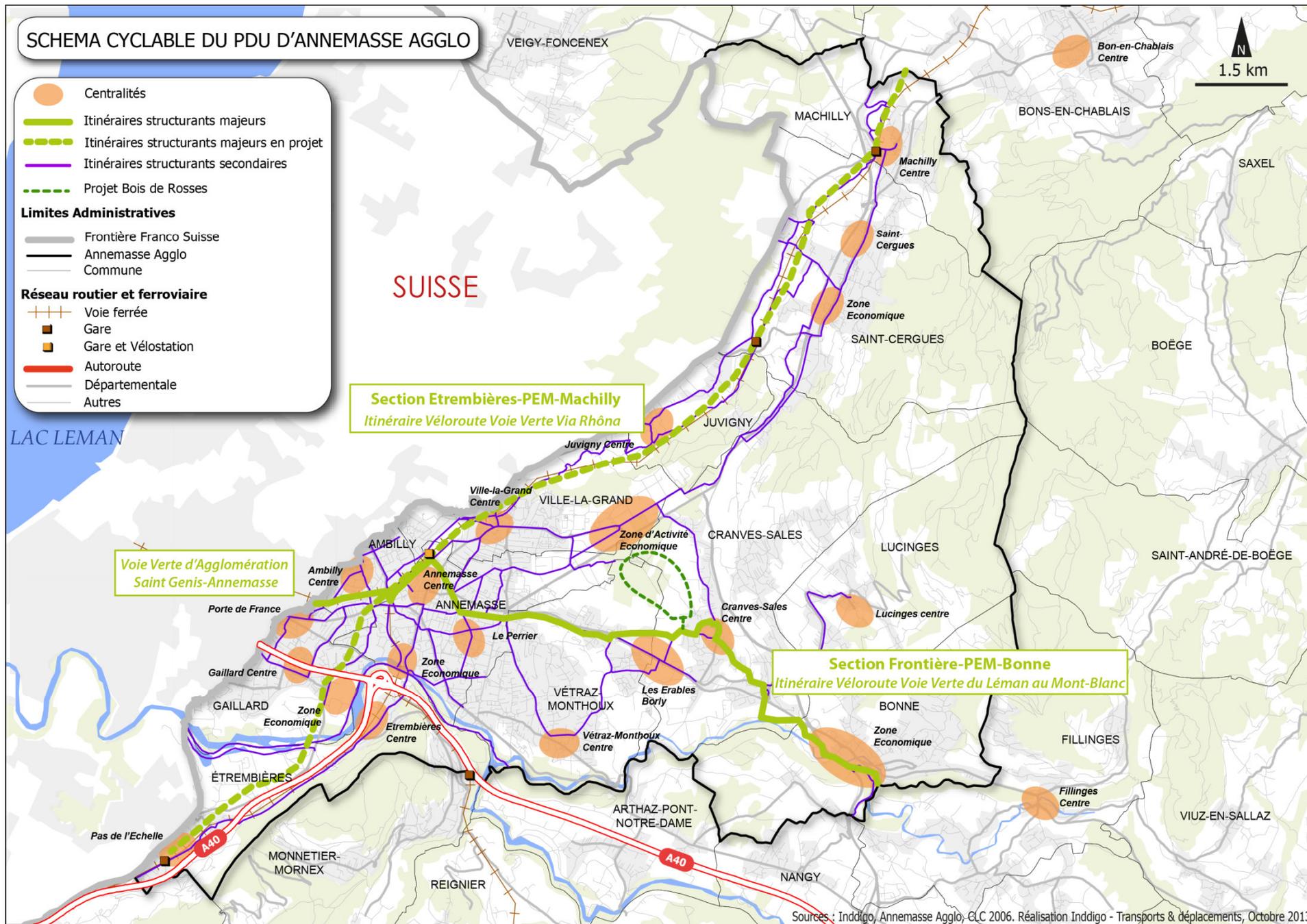
Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PDU, à savoir le doublement de la part modale du vélo sur le territoire (elle est actuellement évaluée à 2%) et l'augmentation par trois du nombre d'utilisateurs du vélo de 2007 à 2023, Annemasse Agglomération a choisi de réaliser son propre schéma cyclable.

Ce schéma est composé **d'un réseau global de 99 km** dont **26 km d'axes existants** et **73 km de propositions d'aménagement**.

Annemasse Agglomération a défini :

- Un réseau **d'itinéraires structurants majeurs** à vocation utilitaire et de loisirs traversant l'agglomération :
 - Du Nord-Ouest au Sud-Est, itinéraire de la frontière à Bonne via le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de **13 km** de long. Cet itinéraire vient s'inscrire dans le tracé de la Véloroute Voie Verte du Léman au Mont Blanc (itinéraire départemental),
 - Du Sud-Ouest au Nord-Ouest, du Pas de l'Echelle à Machilly via le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM). L'itinéraire est en cours de définition, plusieurs variantes ont été envisagées dans le schéma cyclable. Cet itinéraire structurant majeur sera défini précisément par le biais d'une étude préliminaire de faisabilité. Le linéaire potentiel de cet itinéraire (y compris les variantes) est, pour le moment, inscrits dans les itinéraires structurants secondaires (86 km). Cet itinéraire vient s'inscrire dans le tracé de l'Eurovéloroute 17 (EV17)
- Et un réseau **d'itinéraires structurants secondaires** (y compris le linéaire potentiel de la future liaison structurante majeure du Pas de L'Echelle à Machilly) assurant une desserte plus fine de **86 km**. Ces itinéraires s'attachent à desservir les pôles d'intérêt communautaire : zones d'activités, les gares, les zones denses, et le centre de l'ensemble des communes de l'agglomération.

Ces deux réseaux forment à eux deux le schéma cyclable de l'agglomération Annemassienne.



1. LES AMENAGEMENTS PROPOSES

Les propositions d'aménagement ont été définies pour l'ensemble du réseau communautaire avec **26 km d'aménagements existants** et **73 km d'aménagements à créer** qui se répartissent de la manière suivante :

Typologie d'aménagement	Longueur (km)
Aire piétonne	0,4
Bande cyclable montante	5,6
Bandes cyclables	19,8
BUS	5,3
Chaucidou	3,3
MIX	0,7
Partage de route simple	20,2
Partage de voirie sans transit	0,6
Piste cyclable bidirectionnelle	4,6
Piste cyclable monodirectionnelle	1,8
Voie verte	10,4
Voie verte rustique	18,5
Zone 30	7,8
TOTAL	99,0

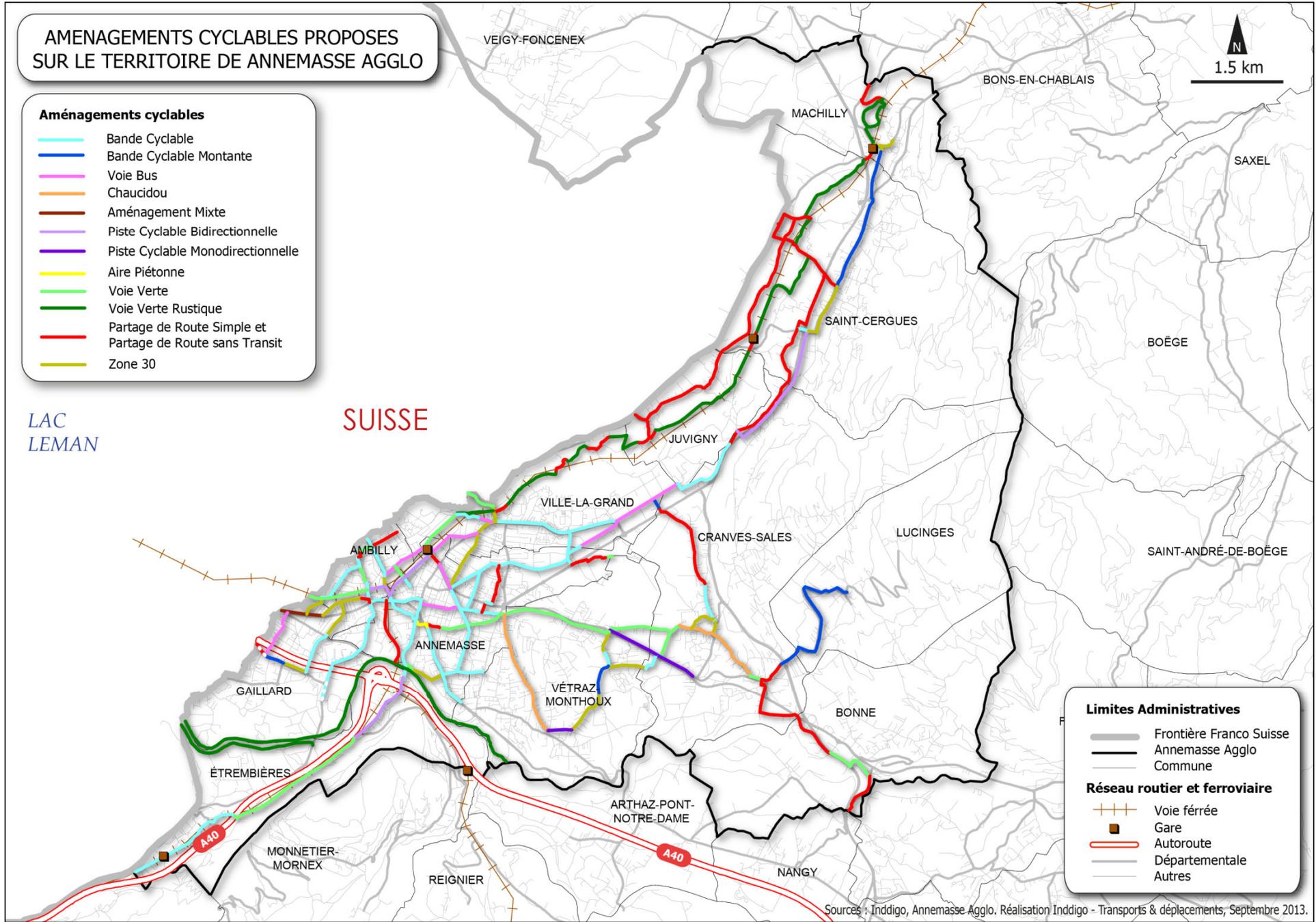
Commune	Longueur (km)
AMBILLY	5,7
ANNEMASSE	18,7
BONNE	2,2
CRANVES-SALES	11,8
ETREMBIERES	7,6
GAILLARD	9,4
JUVIGNY	4,5
LUCINGES	2,1
MACHILLY	2,9
SAINT-CERGUES	14,3
VETRAZ-MONTHOUX	8,3
VILLE-LA-GRAND	11,1
TOTAL	99,0

AMENAGEMENTS CYCLABLES PROPOSES SUR LE TERRITOIRE DE ANNEMASSE AGGLO

- Aménagements cyclables**
- Bande Cyclable
 - Bande Cyclable Montante
 - Voie Bus
 - Chaucidou
 - Aménagement Mixte
 - Piste Cyclable Bidirectionnelle
 - Piste Cyclable Monodirectionnelle
 - Aire Piétonne
 - Voie Verte
 - Voie Verte Rustique
 - Partage de Route Simple et Partage de Route sans Transit
 - Zone 30

LAC
LEMAN

SUISSE



- Limites Administratives**
- Frontière Franco Suisse
 - Annemasse Agglo
 - Commune
- Réseau routier et ferroviaire**
- +++ Voie ferrée
 - Gare
 - Autoroute
 - Départementale
 - Autres

Sources : Inddigo, Annemasse Agglo. Réalisation Inddigo - Transports & déplacements, Septembre 2013.

2. ESTIMATION FINANCIERE ET PLANIFICATION

2.1.1 ESTIMATION FINANCIERE

Le chiffrage a été réalisé sur l'ensemble des axes du schéma de la manière suivante :

- Les segments constituant l'itinéraire Frontière-PEM-Bonne (itinéraire de la véloroute Voie verte du Léman au Mont blanc) ont fait l'objet d'un chiffrage précis lors de l'étude préliminaire,
- Les autres segments ont été estimés à partir de ratios kilométriques provenant de sources diverses (réalisation d'études de maîtrise d'œuvre, bordereaux de prix transmis par diverses collectivités sur l'insertion d'aménagements cyclables en zones urbaines rurales, coûts moyens observés pour la réalisation d'aménagements lourds : passerelles, passages inférieurs...).

Les aménagements chiffrés dans l'estimation globale sont :

- Le partage de voirie,
- Les bandes cyclables et voie centrales banalisées,
- Les pistes cyclables,
- Les voies vertes et voies vertes rustiques.

Les aménagements en lien avec la réalisation du TRAM n'ont pas été chiffrés. Il faut se reporter aux études de maîtrise d'œuvre.

Plus généralement, le coût annoncé dans ce rapport pour les propositions d'aménagements comprend le terrassement, l'assise, la couche de forme, la couche de roulement, la végétalisation des accotements, la signalisation verticale et horizontale, le curage et reprofilage des fossés, le sciage de chaussée, le busage.... Le coût ne comprend pas l'acquisition foncière, le jalonnement, l'éclairage, les aménagements paysagers et les sujétions particulières liées aux divers réseaux.

Sur cette base, le coût total du schéma des déplacements doux d'Annemasse Agglomération s'élève à 13 178 959 €.

A noter que ce montant intègre les différentes variantes proposées pour l'itinéraire de la future Véloroute Voie verte du Pas de l'échelle à Machilly : itinéraire EV17.

Section	Coût (€)
VVV Léman-Mont Blanc (Frontière à Bonne)	3 300 000
Autre itinéraire structurant et itinéraires secondaires	9 878 959
TOTAL	13 178 959

2.1.2 PLANIFICATION

Du point de vue de la programmation des aménagements, dans la mesure où Annemasse Agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage des segments relatifs à la mise en œuvre de la Véloroute Voie Verte, et que le reste sera à la charge et de la compétence des communes, il est difficile de figer totalement une programmation à court, moyen et long termes.

La réalisation des aménagements pourrait alors se faire selon différents niveaux de « priorités » -trois en l'occurrence) selon une analyse multicritères qui prend en compte les dimensions suivantes :

- L'état d'avancement des projets (projets à court terme, coups partis, opportunités...),
- Les origines-destinations les plus pertinentes (regroupant une concentration de flux importants reliant les grands pôles générateurs),
- L'amélioration des discontinuités et sécurisation des points noirs.

Ainsi **trois catégories** ont été définies :

- **Priorité 1 : 2015-2018**, les tronçons de la Véloroute Voie Verte du Léman au Mont Blanc car le projet avance et les études préliminaires sont terminées,
- **Priorité 2 : 2018-2021**, les tronçons considérés comme variantes pour le projet de Véloroute Voie Verte entre le Pas de l'Echelle et Machilly (itinéraire EV17) prévus en tranche C du Projet d'Agglomération Grand Genève, les tronçons des itinéraires en rabattement vers Annemasse, les tronçons résorbant les discontinuités, la sécurisation des zones dangereuses et la desserte des établissements scolaires,
- **Priorité 3 : 2024 (horizon PDU)**, les autres tronçons des itinéraires tangentiels reliant les communes entre elles (hors Annemasse), les itinéraires à plus faible potentiel de fréquentation.

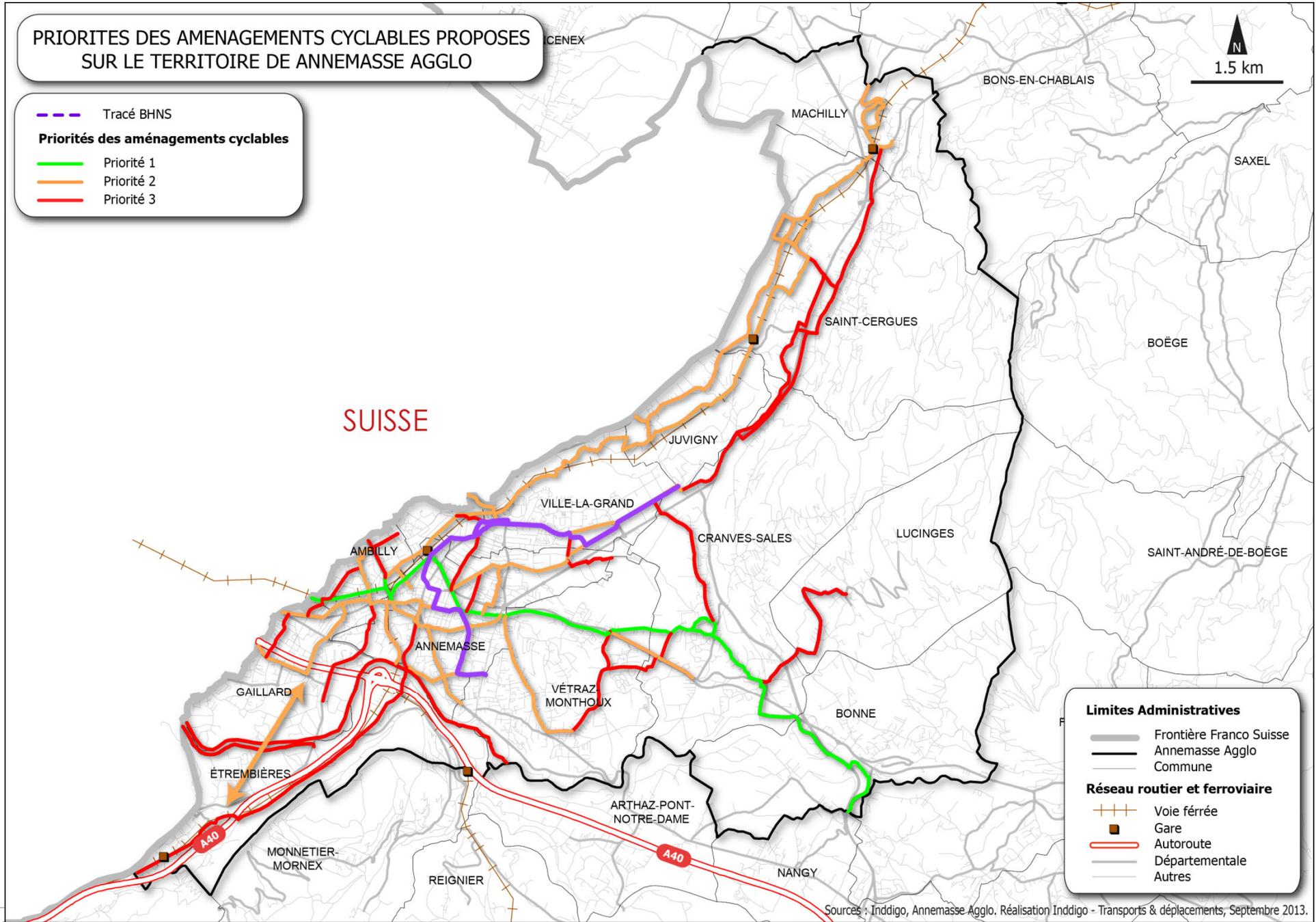
Notre analyse ne tient pas compte des aménagements cyclables s'inscrivant dans un projet plus global de réfection de voirie dont on ne connaît pas les échéances. Dans un tel cas, l'aménagement cyclable passe en priorité dans la programmation (logique d'opportunité).

Programmation	Longueur (km)
Priorité 1	12,56
Priorité 2	44,42
Priorité 3	42,03
TOTAL	99,01

Programmation	Coût (€)
Priorité 1	3 300 000
Priorité 2	4 367 207
Priorité 3	5 511 752
TOTAL	13 178 959

PRIORITES DES AMENAGEMENTS CYCLABLES PROPOSES SUR LE TERRITOIRE DE ANNEMASSE AGGLO

- Tracé BHNS
- Priorités des aménagements cyclables**
- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3



- Limites Administratives**
- Frontière Franco Suisse
 - Annemasse Agglo
 - Commune
- Réseau routier et ferroviaire**
- Voie ferrée
 - Gare
 - Autoroute
 - Départementale
 - Autres

Sources : Inddigo, Annemasse Agglo. Réalisation Inddigo - Transports & déplacements, Septembre 2013.

FICHES SEGMENT

Ce document contient l'ensemble des fiches segment décomposant le tracé étudié sur le territoire d'Annemasse Agglomération. Les fiches contiennent l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de l'aménagement, en précisant les informations suivantes :

- **Nom de la rue ou du secteur, commune traversée,**
- **Numéro du segment,**
- **Les caractéristiques de la voie,**
 - Type de voie existante,
 - Catégorie de la voie,
 - Aménagement cyclable existant,
- **La proposition d'aménagement,**
 - Aménagement proposé,
 - Longueur de l'aménagement,
- **Estimation financière et programmation,**
- **Maitrise d'ouvrage,**
- **Cartographie de localisation.**

Ces fiches sont ordonnées par communes, dans l'ordre alphabétique, et sont ensuite classées par niveaux de priorité.

Par commune, une cartographie des aménagements proposés et une cartographie de programmation viennent illustrer les fiches segment numérotées.